



**Syndicat national de l'Éducation Physique
Académie d'Amiens**

Amiens le 12 juin 2018.

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Il nous incombe de vous faire part de notre plus grande inquiétude quant à l'évolution incertaine de notre fonction de commissaire paritaire au sein de l'académie d'Amiens.

En effet, le premier Comité Interministériel de la transformation publique s'est tenu le 1^{er} février 2018 (Action Publique 2022). Dans le dossier de presse est indiqué :

« Passer d'une culture de contrôle à priori à une logique de responsabilisation à postériori »
Cela signifie-t-il la fin prévisible des GT et des possibilités de temps d'analyse en amont des CAPA et FPMA ?

Et quid de notre statut ? Toujours dans ce même rapport :

« Les agents publics...n'ont plus vocation à faire le même métier pendant toute leur vie professionnelle. Les employeurs publics expriment de vraies attentes en matière de souplesse de gestion...cela implique de s'interroger sur la place du contrat dans la fonction publique »

Dans une période où le nombre de postes au CAPEPS diminue, où l'éducation nationale peine à recruter et où Parcours Sup brise de trop nombreux projets professionnels, comment allons-nous convaincre les futurs étudiants de s'engager dans les études qui nous ont tant marquées et fait ce que nous sommes aujourd'hui ?

Ensuite, localement nous souhaitons vous alerter sur deux dossiers qui nous paraissent inacceptables puisqu'uniquement basés sur une vision comptable et financière, fruit d'un cynisme pragmatique.

Le projet de fusion des académies d'Amiens et de Lille et la fermeture programmée de plusieurs collèges de la Somme.

Une fois de plus, ce sont les plus faibles (poids de l'académie d'Amiens par rapport à celle de Lille) et les classes populaires qui porteront le poids d'une politique de réduction des services publics : quartiers nord d'Amiens, le Vimeu, le Val de Nièvre.

Eloigner toujours plus les services publics, les stigmatiser comme une charge, un fardeau pour mieux les détricoter au fil des réformes libérales et renforcer le poids du capital voilà la recette périmée du macronisme.

Venons en désormais à l'étude du mouvement intra académique pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui.

Cette année, ce sont 195 enseignants d'EPS qui demandent une mutation dans le cadre du mouvement intra académique 2018, c'est dire si les résultats de la présente FPMA sont très attendus par la profession que représentent ici les commissaires paritaires du SNEP/FSU.

C'est pour cette raison que les deux jours de préparation que nous sollicitons depuis de nombreuses années ne sont pas de trop afin d'étudier minutieusement et de proposer

d'éventuelles modifications pour améliorer le projet de mouvement même s'il nous est communiqué par les services du rectorat dans des délais très satisfaisants.

En effet, ce laps de temps nous paraît absolument indispensable afin de procéder à une analyse approfondie de ce projet de mouvement. Projet qui fait l'objet de tant d'espoirs tout en nous situant digne de la confiance accordée par nos collègues à la hauteur de **88,5 %** lors des précédentes élections professionnelles.

Un algorithme de plus en plus performant, une modification du mouvement initial et une « phase 3 » pertinente n'excluent pas un contrôle minutieux de la part des représentants des personnels.

En outre, réunis à l'occasion de la prochaine CAPA hors classe, nous mettrons à profit une partie de cette journée pour préparer l'échéance suivante qui correspond à la CAPA classe exceptionnelle, ce qui témoigne de notre esprit de responsabilité quant à notre décompte de nos journées de préparation.

Ensuite, nous constatons avec satisfaction l'effet bénéfique de la diminution de la durée proposé par le Snep-fsu cette année, pour obtenir des points de bonification de stabilisation pour les TZR, permettant ainsi à bon nombre de ces collègues d'obtenir plus rapidement une affectation en établissement.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de notre étonnement au sujet de certaines dates du calendrier prévisionnel de fin d'année scolaire des actes de gestion collective.

Ainsi, les CAPA relatives à l'accès à la hors classe des CPE et des P.EPS auront lieu le matin du jeudi 28 juin lors du premier jour des épreuves écrites du DNB alors que Madame le Recteur a rappelé, à juste titre, la primauté des examens parmi les missions des enseignants.

Ce chevauchement de calendrier impose aux commissaires paritaires, élus sur la liste du SNEP-FSU et en poste en collège, d'informer leur direction pour les retirer ce jour-là du planning de surveillance.

Malgré cela et comme à leur habitude, les commissaires paritaires du SNEP-FSU abordent cette FPMA avec la volonté d'échanger sereinement avec vous, afin que chacun des membres réunis aujourd'hui puisse s'exprimer dans l'intérêt général, celui des collègues et celui du service public d'Education.